

DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE LILLE  
COMMUNE DE VERLINGHEM

**Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi trois avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Verlinghem s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry BONTE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le vingt-sept mars deux mil vingt-cinq, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

**Nombre de conseillers en exercice : 19**

**Membres présents :**

M. Thierry BONTE, Maire.

M. Benoît BOUREL – Mme Anne GOFFAUX – M. Damien DELAIRE – Mme Gaëlle COMBRIS – M. Philippe BUISINE, Adjoints au Maire.

Mme Elsa BLANQUART, Conseillère Municipale Déléguée.

Mme Dominique QUINART – M. Bruno POLLEZ – Mme Nathalie MASSON – Mme Capucine MAYEUR – M. Grégoire HAMY – M. Éric FORESTIER – M. Antoine CREPIN – Mme Christiane MEURILLON – Mme Virginie HUGBART-DELANNOY, Conseillers municipaux.

**Absents excusés :**

M. Christophe GAQUIERE, Conseiller municipal délégué (pouvoir à Mme Anne GOFFAUX) – M. Bernard DECLERCK, (pouvoir à M. Philippe BUISINE) – Mme Annick GOUSSEN, (pouvoir à M. Eric FORESTIER), Conseillers Municipaux.

**Secrétaire de Séance :** M. Antoine CREPIN.

**N° 2025-19 - Objet : Adhésion à la Centrale d'Achats du Syndicat Mixte Nord-Pas-de-Calais Numérique (La Fibre Numérique 59/62).**

Rapporteur : Mme Anne GOFFAUX.

Le Syndicat mixte Nord-Pas-de-Calais Numérique (La Fibre Numérique 59 62) développe une offre de services à destination des collectivités du Nord et du Pas-de-Calais, ainsi que de leurs établissements publics, dans le cadre de ses compétences en matière de Numérique.

Ces services privilégient le recours au réseau public de fibre optique que le Syndicat mixte a déployé et que les EPCI ont contribué à financer, car il permet le développement d'infrastructures de qualité, sécurisées et pérennes.

Pour ce faire le Syndicat mixte s'est constitué en centrale d'achats en janvier 2022, qui pourra intervenir en tant que grossiste ou intermédiaire, et qui prévoit d'offrir des services, prestations et fournitures dans les domaines suivants :

- Services numériques essentiels pour les collectivités (« Mairie Connectée »),
- Prestations de vidéoprotection,
- Services de télécommunications et communications électroniques.

En ce qui concerne plus précisément les services numériques essentiels « Mairie connectée », ceux-ci ne se limitent pas à la simple fourniture de services. Ils prévoient en outre l'intervention du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Nord par la signature d'une convention tripartite. Ce dernier accompagnera les bénéficiaires dans la mise en œuvre de ces services afin de garantir leur bonne appropriation et la meilleure adaptation aux besoins de la collectivité.

L'adhésion à la centrale d'achats permettra de bénéficier de ces services, prestations et fournitures sans avoir à lancer de consultation, en profitant des marchés qu'elle aura passés.

L'acheteur qui a recours à une centrale d'achats est réputé avoir respecté ses obligations de publicité et de mise en concurrence pour les opérations de passation et d'exécution qu'il lui a confiées.

Eu égard au périmètre de la centrale d'achats, qui couvre les Départements du Nord et du Pas-de-Calais, l'économie d'échelle liée à la mutualisation des besoins permettra de bénéficier des meilleurs tarifs.

Le recours aux marchés de la centrale d'achats n'implique aucune exclusivité de commande auprès des fournisseurs de cette dernière. L'adhérent n'a aucune obligation de recourir aux marchés qui n'ont pas été spécifiquement conclus pour lui et à sa demande par la centrale d'achats.

Vu les articles L 2113-2 et suivants du code de la commande publique ;

Vu la convention d'adhésion à la centrale d'achats de La Fibre Numérique 59 62 ;

Considérant l'intérêt que pourrait représenter le recours aux marchés passés par la centrale d'achats de La Fibre Numérique 59 62 en matière de services numériques, pour l'économie des ressources de la commune en matière de passation des marchés publics, pour le bénéfice de l'expertise apportée par le Syndicat mixte Nord – Pas-de-Calais Numérique et pour l'amélioration des tarifs que permet la mutualisation des achats,

Sur proposition de la Commission de Finances,

Où l'exposé,

Après en avoir délibéré,

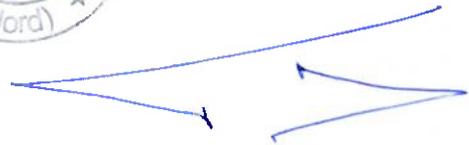
L'Assemblée, à l'unanimité, décide :

- **D'adhérer à la centrale d'achats du Syndicat Mixte Nord-Pas de-Calais Numérique au titre des prestations, services et fournitures que ladite centrale d'achats pourra offrir en matière de services numériques, de télécommunications et communications électroniques ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à l'adhésion de la commune à la centrale d'achats du Syndicat mixte Nord-Pas-de-Calais Numérique, et notamment la convention d'adhésion à la centrale d'achats ci-annexée.**

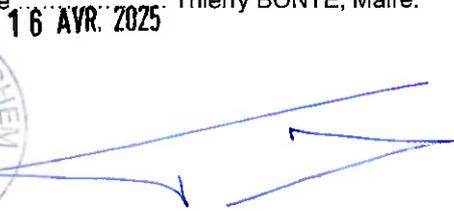
Le secrétaire de séance,  
Antoine CREPIN.



Ainsi fait et délibéré.  
Pour extrait conforme.  
Le Maire,  
Thierry BONTE.



Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la transmission en Préfecture le .... **15. AVR. 2025**  
et de la publication le ..... **16 AVR. 2025** ..... Thierry BONTE, Maire.



## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Verlinghem  
Utilisateur : PASTELL Plateforme

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2025_19
Objet :	Adhésion centrale achats Syndicat mixte NPDC Numérique (La Fibre 59/62)
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-04-03 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	059-215906116-20250403-2025_19-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 059-215906116-20250403-2025_19-DE-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : del_2025_19.pdf Nom métier :	application/pdf	87.9 Ko
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : del_2025_19_conv.pdf Nom métier :	application/pdf	184.1 Ko
99_DE-059-215906116-20250403-2025_19-DE-1-1_2.pdf		

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	15 avril 2025 à 10h19min28s	Dépôt initial
En attente de transmission	15 avril 2025 à 10h19min32s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	15 avril 2025 à 10h19min32s	Transmis au MI
Acquittement reçu	15 avril 2025 à 10h57min41s	Reçu par le MI le 2025-04-15